

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 6 JUILLET 2023

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A DES MARCHES D'ASSURANCE AVEC LA CCVG ET LA
VILLE DE BRIGNAIS**

Convention constitutive
Autorisation de signature

2023-24

Date de transmission en Préfecture :

12 JUN. 2023

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **30 JUIN 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **14**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Nathalie BERTOCCHI – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Xavier DÉMONET – Christiane CONSTANT – Jessica DIONISIO – Agnès BERAL – Jean-Louis CHAPON

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Noëlle CROUZET (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Jean VIRET (à Agnès BERAL)

Membres excusés : Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

En créant le service commun de la commande publique et des affaires juridiques, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres ont entendu renforcer les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commandes notamment.

Par une convention en date du 2 juin 2021, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles, le CCAS de Brignais et le CCAS de Chaponost, avaient groupé leurs commandes dans le domaine de diverses familles d'achat, dont les marchés d'assurance.

Ce groupement de commande s'était concrétisé par la signature d'un marché public de prestation de services en assurance, notifié le 16 décembre 2021 aux titulaires des différents lots.

Au cours du mois de mai 2023, le titulaire VHV-PILLIOT a résilié les lots suivants, à l'échéance du 31 décembre 2023 :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 6 JUILLET 2023

1.1 Dommages aux Biens - CCVG

1.2 Dommages aux biens – Commune de Brignais

1.3 Dommages aux biens – CCAS de Brignais

2.2 Responsabilité civile – Commune de Brignais

La résiliation du marché met fin de facto au précédent groupement de commande pour les lots concernés. Il convient donc de créer un nouveau groupement de commande entre la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG), la commune de Brignais, et le CCAS de Brignais, d'en définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière et d'en fixer le terme au sein d'une convention.

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de commande conforme à l'article L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique.

Elle définit également les modalités de fonctionnement du groupement de commande.

Le présent groupement de commande a pour objet la passation du marché suivant :

Objet du marché : Marchés d'assurances (Dommage aux biens et responsabilité civile)

Membres du groupement : Brignais, CCAS de Brignais, et la CCVG

Coordonnateur : CCVG

Il est soumis au conseil d'administration, un projet de convention ayant pour objet de constituer ce groupement de commande.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7

**Le Conseil d'administration,
L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération pour une durée d'un an renouvelables par tacite reconduction

-AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention ainsi que tout document, courrier ou avenant relatif à ce partenariat.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 6 JUILLET 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Serge BÉRARD
Président du CCAS

Sébastien FRANÇOIS
Vice-Président du CCAS


Jessica DIONISIO
Secrétaire de séance

